

# MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

## Conseil municipal : séance du 4 octobre 2018

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Duveau, Point, Bodin, Levesque, Gaboriau, Le Breton, Courtois, Barbier et Vivion.

**Pouvoirs** : M. Guetté donne pouvoir à M. Le Breton

**Absente excusée** : Mme Chevalier

### SCOT

Présentation par M. Alexis Richard, chargé de mission à l'ADC, du Document d'Orientation et Objectifs et de son application sur la commune des Cerqueux.

Le projet sera arrêté en décembre 2018. L'approbation du projet est prévue pour la fin de l'année 2019, après consultation des personnes publiques associées et enquête publique.

### Finances

**Indemnité de conseil versée au Trésorier Municipal** – Suite à sa nomination en tant que responsable de la Trésorerie de Cholet le 01/02/2018, M. Gildas Le Bris demande si le conseil municipal souhaite reconduire l'indemnité de conseil versée à son prédécesseur. Le conseil municipal reporte sa décision à la prochaine réunion en attendant la rencontre prévue avec le maire le 15/10/2018.

**Fonds de concours à verser au SIEML** – Le conseil municipal accepte de verser, au SIEML, un fonds de concours pour le règlement des opérations de dépannages réalisées entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018 à savoir :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP058-17-198	Mise en permanent pour le Téléthon	429,31 €	75%	321,98 €	20 11 2017
EP058-17-203	Maintenance (diverses adresse centre-bourg)	733,42 €	75%	550,07 €	14 12 2017
EP058-17-205	Maintenance (lampe 44, 236 et C4 – Rue des Chênes et RP St Aubin)	338,14 €	75%	253,61 €	27 12 2017
EP058-18-207	Maintenance (lampe 43 - 2, rue des chênes)	316,10 €	75%	237,08 €	13 03 2018
EP058-18-211	Maintenance (armoire c4 rue des Chênes)	988,56 €	75%	741,42 €	17 05 2018

**Admission en non-valeur** – Suite à la demande la Trésorerie de Cholet, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 280.36 € au titre de factures de cantine, accueil périscolaire et de loisirs, erreurs d'arrondis des années 2014, 2015, 2016 et 2017.

**Décision modificative au budget** – Le conseil municipal décide d'apporter la modification suivante au budget communal.

- Dépenses d'investissement – Opération gros travaux de bâtiments -20 000 €
- Dépenses d'investissement – Opération matériel + 20 000 €

### Affaires sociales

**Plan mercredi** – Le plan mercredi a été annoncé le 20/06/2018 par Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale. A partir de la rentrée 2018, le temps périscolaire inclut les accueils de loisirs du mercredi qu'il y ait ou non école le matin, et de nouvelles règles font varier les taux d'encadrement de ces accueils en fonction de l'âge des enfants, de la conclusion d'un Projet Educatif de Territoire et, nouveauté, de la durée de l'accueil. Avant de modifier le PEDT, la commission souhaite obtenir plus d'information sur le plan mercredi. Une réunion a lieu à la CAF le 12/10/2018.

**ASLH été 2018** – Le taux de fréquentation de l'été a été très important 35 enfants par jour en juillet ce qui est très positif, et 9 enfants par jour en août. Le personnel a eu l'impression d'avoir passé beaucoup de temps à la vaisselle. Pour l'an prochain, Sophie propose de faire des permanences pour les inscriptions, ce qui permettrait d'avoir l'ensemble des dossiers plus tôt. Il faudrait envoyer les informations dès le mois de mai (également aux familles de Somloire). Les tarifs pour l'ALSH d'été seront réévalués afin de faciliter la facturation et surtout permettre aux familles de gérer les inscriptions via BL enfance et aux animateurs d'utiliser les tablettes.

## Bâtiments communaux

**Matériel informatique de la mairie** – Le conseil municipal émet un avis favorable à l'installation d'un serveur, à la sécurisation du réseau informatique et au remplacement du matériel informatique du secrétariat de mairie. Des devis sont en cours. L'estimation est d'environ 9 500.00 € HT pour l'installation d'un serveur, la restructuration du réseau, le renouvellement de parc informatique et l'installation d'un nouveau logiciel et le paramétrage de la borne d'information du hall de la mairie.

**Salle Saint-Jacques** – Suite aux travaux d'aménagement de la salle et des cuisines, la commission propose de passer le tarif de 103 € à 160 €.

Après la mise en service, voir s'il faut faire un état des lieux.

La commission souhaite avoir des explications sur les options qui ont été validées quant aux ouvertures de portes. Le maire précise que l'ouverture entre la salle 2 et la cuisine était prévue au marché et que l'élargissement de l'ouverture entre la salle principale et la salle 2 était en option. Ces points ont été validés par la Commission d' Appel d'Offres.

Prévoir de refaire les cloisons de la salle principale qui sont fissurées suite aux travaux de démolition. Demander un devis à l'entreprise ACR.

Le conseil municipal fait le choix du carrelage pour l'ensemble des locaux. Référence METEOR GRIGIO (gris).

**Matériel** – Pour information, des devis ont été validés pour

- Le changement des joints du réfrigérateur du bar de la SCL. Montant : 348.00 €
- Le changement de gaz et réparation du ventilateur de la vitrine crèmerie de la supérette. Montant : 1 145.22 € HT

Le lave-vaisselle de la maison de l'enfance est livré.

Le devis pour la fourniture d'un sèche-linge pour la salle du Cormier est validé. Montant 424.17 €.

**Chronomètre salle de sport** : Le club de basket demande à la commune d'acheter une tablette permettant de commander le chrono. Montant : 360 €. Le conseil municipal souhaite avoir plus d'information (fonctionnement de la tablette sur un ou plusieurs chronos).

**Mairie** – Les radiateurs du rez-de-chaussée de la mairie sont installés.

**Sèche-mains** – L'entreprise CEPY a commencé l'installation (mairie, maison de l'enfance).

**Aires de jeux** – Suite à la visite de contrôle et au constat sur l'état des structures,

- A l'étang du Cormier, il est impossible de trouver les pièces pour réparer. Des devis sont en cours pour un jeu neuf.
- Sur les autres aires de jeux, des devis sont en cours pour la réparation.

L'estimation pour la réparation, le remplacement et l'achat de bancs et tables s'élève à environ 5 000 €. A prévoir au budget 2019.

**Sono de l'église** – L'ampli a été changé mais il reste un problème avec le micro de l'autel.

**Projet rénovation salle de sport** – Des renseignements vont être pris auprès de la commune d'Yzernay sur le montant de l'investissement.

**Personnel communal** – Une rencontre devra être organisée avec le personnel au sujet du nettoyage des salles le week-end. En limitant les locations à une seule par week-end, le nettoyage des salles pourrait être fait le lundi.

## Voirie – Urbanisme

**Droit de préemption urbain** – Le conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption pour l'immeuble situé 6, impasse de la Loge.

**Installation classée pour la protection de l'environnement** – Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la demande, de la SA RIVERGAZ, d'autorisation pour la création d'une unité de méthanisation qui a lieu du 17/09/2018 au 17/10/2018 inclus, ouverte par arrêté Préfectorale du 17/08/2018 et conformément à son article 7, les conseils municipaux des communes concernées par l'enquête publique (dont la commune des Cerqueux fait partie) sont appelés par la Préfecture de Maine-et-Loire à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête. Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

**Butte TRS/Lotissement Espoir** – La commission propose de poser les piquets de séparation et de planter une haie brise vue sur le milieu de la butte de façon à pouvoir faire un entretien mécanique.

**Haie terrain foot/maison enfance** – Pascal Longuet va faire un plan d'aménagement avec du béton balayé et du béton fibré comme au lotissement rue St Jean.

**Accessibilité voirie** – La commission a recensé les travaux qui restent à faire. Le principal point à corriger est à l'arrêt de bus : problème de largeur de plate-forme pour la descente. Voir les différentes possibilités avec des entreprises.

**Lotissement du Champ Blanc** – La commission propose de mettre des panneaux à l'entrée du bourg pour indiquer les parcelles disponibles (voir photos). Un devis sera demandé à Vague d'idées et à SV Graphic.

Une plaquette de présentation du lotissement va être réalisée pour mettre dans les entreprises.

Béatrice Balada demande que les parcelles du lotissement qui ne sont pas constructibles soient aménagées afin de rendre l'entrée du lotissement plus accueillante.

## **Agglomération du Choletais**

**Spectacle vivant** - Concernant le programme 2019 à 2021, les communes des Cerqueux, Yzernay, Somloire, La Plaine, Maulévrier et St Paul du Bois verseront une somme de 1 € par habitant pour l'organisation de spectacles vivants. Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

**Réseau « Ville et Communautés amies des aînés »** - Mme Béatrice Balada est désignée pour représenter la commune au sein du réseau « Ville et Communautés amies des aînés ». L'objectif est d'adapter le territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'accompagnement et d'épanouissement.

**Approbation du rapport de la CLECT du 27/09/2018** – Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport émet un avis favorable. La nouvelle répartition n'a aucun impact financier pour la commune des Cerqueux qui percevra, en 2019, la somme de 311 740 €.

**PLUIH** – Les élus sont invités à participer à la visite, prévue le 20/10/2018 0 9h00, des lieux susceptibles de changer de destination.

## **Questions diverses**

**Télétransmission des marchés publics au contrôle de légalité** - Dans le cadre de la réforme du droit de la commande publique, la dématérialisation complète des marchés publics et des contrats de concession est prévue au 01/10/2018. Dans un souci de sécurité juridique, la Direction Générale des Collectivités Locales a rédigé une nouvelle convention qui dispose que tous les actes soumis au contrôle de légalité peuvent être télétransmis. Ce n'était pas le cas de la convention signée le 21/02/2008. Le maire est autorisé à signer cette convention.

**Frelons asiatiques** – Le conseil municipal accepte de rembourser la somme de 90 € payée par la famille Auzureau pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques. Le conseil municipal maintient sa volonté de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques après vérification, par un employé du service technique, qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques.

### **Prochaines réunions**

Conseil Municipal :	Jeudi 8 novembre 2018	20h15
Maire/adjoints	Lundi 29 octobre 2018	20h30
Commission Affaires sociales	Mardi 9 octobre 2018	20h30
Commission bâtiments		
Commission Voirie	Samedi 13 octobre 2018	10h00